

Retour d'informations sur la séance du Conseil d'administration du 28 septembre 2023

La présidente du Conseil d'administration accueille Alexandre de la Volpilière qui a récemment pris ses fonctions de [directeur général adjoint chargé des opérations](#) à l'Agence.

Elle annonce par ailleurs, que, comme le prévoient les textes, le mandat des sénateurs, membres du Conseil d'administration, a pris fin au moment du renouvellement partiel du Sénat qui s'est déroulé il y a quelques jours. Le président du Sénat va désigner dans les prochaines semaines les sénateurs qui siègeront au sein du Conseil.

La présidente indique que les membres du Conseil scientifique ont été nommés en septembre. Le Conseil procédera à l'élection de son/sa président(e) au cours de sa première réunion, en novembre. Joël Ankri, dont le mandat de membre a été renouvelé, participe à la séance de ce jour en tant qu'invité.

Enfin, la présidente indique qu'Hélène Monasse, représentante de la DGS, participe pour la dernière fois au Conseil car elle quitte ses fonctions. La présidente et la directrice générale la remercient pour son implication dans ce Conseil et pour le soutien qu'elle a apporté aux projets de l'Agence.

1. Compte-rendu de la séance du 29 juin 2023 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des membres présents (24 voix) le compte-rendu de la séance du 29 juin 2023.

2. Réflexion et échanges sur le Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 (information)

L'ANSM a présenté au Conseil d'administration un bilan synthétique du COP 2019-2023.

L'Agence dresse un constat satisfaisant de la mise en œuvre du COP, malgré le contexte perturbé par la crise sanitaire et les réformes. Ce point est partagé par l'Igas. Le taux d'atteinte des indicateurs est globalement satisfaisant dans ce contexte (73% en 2022) et on peut souligner que l'image de l'Agence s'est nettement améliorée ces dernières années.

Pour la construction du prochain COP, l'Agence doit tirer les enseignements du COP qui se termine, capitaliser sur ses réussites et poursuivre les travaux sur certaines activités.

Les grands axes du projet de Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 élaboré en interne et enrichi des recommandations émises dans le rapport de l'Igas, ont été présentés au Conseil.

Le Contrat d'objectifs et de performance fixe pour les 5 années à venir les objectifs stratégiques, les actions à déployer pour y parvenir ainsi que des indicateurs pour évaluer leur atteinte.

Ce document a recueilli l'adhésion des membres du Conseil d'administration qui ont notamment insisté sur l'importance de la bonne compréhension par l'ensemble des usagers du futur COP. Les représentants du personnel ont souligné que les agents ont fortement apprécié d'avoir été sollicités et associés dans l'élaboration de ce document stratégique pour l'Agence.

Les travaux pour l'élaboration du COP vont se poursuivre sur la base des pistes proposées par le Conseil, en lien avec les tutelles.

Le projet de COP 2024-2028 a fait l'objet d'échanges avec le Comité social d'administration (CSA) lors de sa séance du 14 septembre 2023.

3. Rapport social unique 2022 (information)

Le rapport social unique de l'ANSM pour 2022 est constitué d'indicateurs produits sur de très nombreuses thématiques permettant de rendre compte de la situation comparée entre les hommes et les femmes au sein de l'établissement.

Quelques faits marquants de l'année 2022, parmi lesquels on peut souligner :

- La tenue des élections professionnelles en décembre 2022 ainsi que le remplacement du CTE et du CHSCT par le Comité social d'administration (CSA) et sa Formation Spécialisée (FS) à compter du 1er janvier 2023.
- L'élaboration d'un plan d'engagement visant à prévenir les situations de violence morale co-construit avec les organisations syndicales.
- Le reclassement et le recrutement des évaluateurs en catégorie d'emploi 1 à partir de janvier 2022 afin de poursuivre les actions visant à améliorer l'attractivité de l'Agence et à davantage fidéliser les agents dans un contexte de marché du travail en tension
- La poursuite des travaux pour le reclassement des adjoints techniques en techniciens de laboratoire.
- La diffusion d'une charte d'équilibre des temps de vie, afin de mieux accompagner les agents dans le mode de travail hybride.

Les indicateurs restent stables pour 2022 :

- 1017 agents au 31 décembre 2022 sur les 3 sites dont 72% de femmes, avec un âge moyen de 46 ans
- 83% des agents contractuels sont en CDI avec 37 CDIations en 2022
- une diminution du turn-over (7,13%) par rapport à 2021 (année exceptionnelle en matière de mouvements d'effectifs) qui revient à son niveau de 2020
- 94% des agents télétravaillent, dont 70% à hauteur de 3 jours par semaine
- la diminution du nombre d'agents à temps partiel se poursuit.

4. Modification de la détermination du montant de l'indemnité perçue par le référent déontologue de l'ANSM (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité (22 voix) des membres présents la modification de la détermination du montant de l'indemnité perçue par le référent déontologue de l'ANSM.

Cette délibération complète celle de 2022 et fixe le plafond du montant mensuel susceptible d'être versé au référent déontologue externe, à 1100 € bruts mensuels.

5. Evolution de l'organisation de la Direction générale adjointe chargée des ressources (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions l'évolution de l'organisation de la direction générale adjointe chargée des ressources (DGAR).

Il s'agit du regroupement au sein d'un même pôle de 4 entités rattachées directement à la directrice générale adjointe chargée des ressources : le secrétariat des instances, le contrôle interne comptable et budgétaire, la sécurité des systèmes d'information et le rôle de délégué défense/sécurité et enfin l'audit, la qualité et la performance.

Ces activités participent, au nom de la Direction générale, au pilotage de la performance de l'Agence. Il est ainsi cohérent de les positionner ensemble dans un *Centre d'appui au pilotage et à la performance* (CAPP) qui sera rattaché à la DGAR.

Le Comité social d'administration (CSA) s'est abstenu à l'unanimité sur l'évolution de l'organisation de la DGAR lors de sa séance du 14 septembre 2023.

6. Renouvellement de la convention de financement du centre partenaire Drugs Safe® (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des membres présents (22 voix) le renouvellement de la convention de financement du centre partenaire Drugs Safe®.

Pour la réalisation de son programme de travail, le groupement d'intérêt scientifique Epi-Phare (ANSM/CNAM) développe des partenariats avec des équipes académiques, dans le but de renforcer l'expertise publique indépendante des intérêts privés.

Ainsi, depuis 2019, le Centre Drugs Safe® (Bordeaux) a construit avec Epi-Phare un programme centré autour de trois axes d'expertise en pharmaco-épidémiologie : les médicaments psychotropes et les populations psychiatriques, les médicaments à indication cardiovasculaire et les populations à risques cardiovasculaires, ainsi que les médicaments du diabète et les populations diabétiques.

Un comité indépendant, réuni par le GIS Epi-Phare, a procédé à une évaluation des travaux réalisés par le Centre Drugs Safe® et s'est prononcé en faveur du renouvellement du partenariat.

Cette convention de financement du Centre est ainsi renouvelée pour une durée de 4 ans avec l'attribution d'une subvention de 500 k€/an maximum.

7. Retour sur le renouvellement des Comités scientifiques permanents (information)

L'Agence a lancé un appel à candidatures en vue du [renouvellement de ses Comités scientifiques permanents \(CSP\)](#) au mois de mars 2023.

Dans ce cadre, plus de 400 candidatures ont été reçues, dont 31 de représentants d'associations de patients et d'usagers du système de santé.

A l'issue de l'appel à candidatures 245 experts (dont 84 nouveaux membres) et 28 représentants d'associations (dont 15 nouveaux) ont été nommés par décision de la directrice générale le 27 juillet 2023.

La parité hommes/femmes a pu être respectée.

Les CSP commenceront à se réunir entre septembre et octobre.

Le règlement intérieur des CSP a évolué pour tenir compte des retours d'expérience de la précédente mandature. Ainsi, il prévoit notamment le renforcement de l'inclusion et de la participation des représentants des associations, la simplification des modalités de réunion pour tenir compte du développement de la visioconférence mais aussi l'affirmation du respect de la collégialité et de la pluralité des expertises et des opinions de chacun des membres.

Le règlement intérieur a été adressé aux membres avant la tenue de la première séance et y fait l'objet d'une présentation pour chacun des CSP. A l'issue de cette première séance, les membres signent engagement relatif au respect du règlement intérieur et d'indépendance ainsi qu'un formulaire de cession droit à l'image.

Point d'actualité

Le point d'actualité suivant a été abordé lors de la séance :

- Pénuries de médicaments : [plan pathologies hivernales](#) / point sur les spécialités à base d'amoxicilline / point sur les spécialités pédiatriques à base de paracétamol
- Bon usage des médicaments : poursuite de la campagne de communication / organisation d'une réunion avec les parties prenantes de l'Agence sur la prévention du mésusage et l'amélioration du bon usage des médicaments (4 octobre 2023)
- AMM de Beyfortus, nouveau traitement préventif contre la bronchiolite (nirsévimab, Sanofi / AstraZeneca) mis à disposition très rapidement sur le marché français.

Prochaine séance du Conseil d'administration

Mercredi 29 novembre 2023